



Moyens d'enseignement de français :

Propositions de la Commission d'évaluation (du 3.5.07) adoptées par la CIIP les
21/22 juin 2007

1. Entrée dans l'écrit

1.1 *Grindelire (+1+2) (Bordas)*

Adoption sans modifications ;

Aménagement ou allègement éventuel de certains composants sous la responsabilité des cantons.

1.2 *Que d'histoires (+1+2) (Magnard)*

Adoption sans modifications ;

Allègement éventuel de certains composants sous la responsabilité des cantons.

1.3 Entrée guidée dans l'écrit

Elaboration d'un **moyen concernant l'entrée guidée dans l'écrit, la lecture** pour les élèves des degrés –2 et –1.

La **conception d'ensemble détaillée** de cet ouvrage sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

1.4 Guide pour l'enseignant

Guide pour l'enseignant pour les degrés –2 à + 2 sur le modèle de l'ouvrage *Apprendre à lire à l'école* (Retz).

La **conception d'ensemble détaillée** de cet ouvrage sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

1.5 Boîte à outils

Adoption du principe ;

Conception d'ensemble à réaliser.

2. Ressources didactiques pour les degrés primaires

2.1 *Mon Manuel de français (Retz)*

Adoption de la collection moyennant des adaptations culturelles, certains chapitres étant centrés sur un contexte français très éloigné du contexte romand (en veillant à ce que la responsabilité éditoriale reste chez l'éditeur) ;

Répartition du contenu des 3 volumes entre les 4 années primaires.

Fusion des mémentos dans un mémento unique comme ouvrage de référence pour les élèves, avec, le cas échéant, quelques chapitres complémentaires.

La conception d'ensemble détaillée de ce mémento sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

2.2 *L'île aux mots (Nathan)*

Adoption de la collection moyennant quelques adaptations terminologiques pour assurer une meilleure cohérence avec *Mon Manuel de français* (en veillant à ce que la responsabilité éditoriale reste chez l'éditeur) et quelques modifications dans le choix des textes.

2.3 Boîte à outils

Adoption du principe de réalisation d'une **Boîte à outils** contenant au minimum des éléments permettant l'entraînement systématique des élèves sous forme informatique et/ou papier (orthographe, vocabulaire etc.).

La conception d'ensemble détaillée de cette Boîte à outils sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

3. Ressources didactiques pour les degrés secondaires I

3.1 L'Atelier du langage (Hatier)

Adoption de la collection moyennant quelques adaptations terminologiques pour assurer la meilleure cohérence possible avec les collections adoptées pour le primaire (en veillant à ce que la responsabilité éditoriale reste chez l'éditeur).

3.2 Français Livre unique (Hatier)

Adoption de la collection moyennant quelques adaptations terminologiques pour assurer la meilleure cohérence possible avec les collections adoptées pour le primaire (en veillant à ce que la responsabilité éditoriale reste chez l'éditeur).

3.3 Grammaire de référence pour l'élève

Création d'une **grammaire de référence pour l'élève pour le secondaire I**, en cohérence avec les choix de collections opérés.

La conception d'ensemble détaillée de cet ouvrage sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

3.4 Boîte à outils

Adoption du principe de réalisation d'une **Boîte à outils** contenant au minimum des éléments permettant l'entraînement systématique des élèves sous forme informatique et/ou papier (orthographe, vocabulaire etc.).

La conception d'ensemble détaillée de cette Boîte à outils sera adoptée selon les voies prévues par l'article 13 lit. b) de la convention des moyens d'enseignement.

4. Cadre terminologique

Production d'un texte qui définisse un cadre terminologique clair compatible avec l'enseignement des langues vivantes et des langues anciennes sur la base des ressources choisies au plan romand.

5. Cellule de veille

Création d'une cellule de veille dont le mandat principal sera de dresser l'inventaire des nouvelles parutions sur le marché francophone (délai d'une année)

6. Moyens pour élèves allophones

Ouverture d'un chantier pour le choix et/ou la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement pour les premiers apprentissages de français par les élèves allophones, quel que soit leur âge à l'arrivée à l'école.

Planification et calendrier général

Proposition que tous les cantons romands aient adopté l'une ou l'autre collection recommandée dans un délai de 5 ans.

Durant cette période transitoire, les adaptations préconisées devraient être réalisées dans les meilleurs délais mais ne devraient pas empêcher les cantons qui le souhaitent d'adopter les ressources sans modifications.